

RCS : MELUN
Code greffe : 7702

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MELUN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 01594
Numéro SIREN : 481 459 428
Nom ou dénomination : LX PANTOS FRANCE

Ce dépôt a été enregistré le 23/11/2022 sous le numéro de dépôt 15294

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

2022

Exercice ouvert le	01012021	et clos le	31122021	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
LX PANTOS FRANCE 5 rue du Noyer aux Perdrix 77170 SERVON France		5 rue du Noyer aux Perdrix 77170 SERVON	
SIRET 48145942800084			
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	
		20 Boulevard de l'Europe 77380 Combs-la-ville	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :	
	SIRET :

B ACTIVITE

Activités exercées	Affrètement et organisation des tra	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	<input type="checkbox"/>
--------------------	-------------------------------------	--	--------------------------

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

(cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	1 267 653	Déficit	
	Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%	
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	PV exonérées (art. 238 quindecies)
	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes	<input type="checkbox"/>	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur	<input type="checkbox"/>
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	<input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	<input type="checkbox"/>
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W	
---	--	--

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %	
--	--

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	<input type="checkbox"/>
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	
3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :	<input type="checkbox"/>
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

ECF <input type="checkbox"/>	Nom et adresse du prestataire
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI Si oui, indication du logiciel utilisé SAP
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
Tél :	Tél :
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
CGA <input type="checkbox"/> Viseur conventionné <input type="checkbox"/> N° d'agrément CGA	Date : Lieu : Qualité : Nom du signataire :

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
(2022)

Si déposé néant, cochez la case :

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES								
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b			
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)						c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées						d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)						e		
						f		
						g		
						h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)						i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						j		
Montant des revenus répartis (5)						Total (a à h)		
I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES <i>(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)</i>								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Année au cours de laquelle le versement a été effectué 3	Montant des sommes versées :					
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
1	2	3	4	Indemnités forfaitaires 5	Remboursements 6	Indemnités forfaitaires 7	Remboursements 8	
J DIVERS								
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)								
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
22 Avenue Paul Langevin 95220 HERBLAY								
22 Avenue des Nations 93420 VILLEPINTE								
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION								
REMUNERATIONS		Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)						
		Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)						
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES		à 0 %	à 15 %	à 19 %				
MVLТ restant à reporter à l'ouverture de l'exercice								
MVLТ imputée sur les PVLТ de l'exercice								
MVLТ réalisée au cours de l'exercice								
MVLТ restant à reporter								
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONС (article 222 bis du CGI)								
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice								
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice								

ANNEXE LIBRE MODELE 01

Titre du document : Annexe au feuillet 2065

Ce document contient une mention
expresse (art. 1727 II-2 du CGI)

x

Titre de la colonne :

ENTREPRISE DESIGNEE AU DEPOT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS (CbCr) :
SDE LX International Corp. 58, Saemunan-ro, Jongno-gu, Seoul, Korea
NIF:116-81-18686

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2021 ou exercice

Désignation de l'entreprise LX PANTOS FRANCE
Adresse 5 rue du Noyer aux Perdrix 77170 SERVON

du 01012021
au 31122021

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ		ADRESSE COMPLÈTE
1	M LEE Chunsik Gérant	22 avenue Emile Zola 75015 PARIS
2	M SILVIA Emmanuel Responsable Operations	19 B rue du Chemin Vert 91360 EPINAY SUR ORGE
3	M GONIN Guillaume Responsable Finance	7 rue de Chatillon 91170 VIRY CHATILLON
4	M THOMAS Maxime Responsable planification transport	80 boulevard de Reuilly 75012 PARIS
5	MME COUDERT Vanessa Responsable Relation Clientèle	15 rue du Gue Poire 77410 MESSY
6		
7		
8		
9		
10		

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	74 055	28 240		102 295		2 278		104 573
2	68 197	5 145		73 342		1 902		75 244
3	51 190			51 190		167		51 357
4	50 591			50 591				50 591
5	48 196			48 196				48 196
6								
7								
8								
9								
10								
**	292 229	33 385		325 614		4 348		329 961

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	15 828
Totaux	15 828

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ⑩) :

Total des dépenses	Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice 2021 (total col. 9 + total col. 10) ⑩	345 789	- de l'exercice 2021 ⑩ 1 267 653
- de l'exercice précédent ⑩	507 710	- de l'exercice précédent ⑩ (203 707)

Nom et qualité du signataire À _____, le _____
Signature,

1

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise :		LX PANTOS FRANCE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1 2		
Adresse de l'entreprise		5 rue du Noyer aux Perdrix 77170 SERVON		Durée de l'exercice précédent * 1 2		
Numéro SIRET*		4 8 1 4 5 9 4 2 8 0 0 0 8 4		Néant <input type="checkbox"/> *		
				Exercice N clos le, 3 1 1 2 2 10 2 1		
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		
				Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC	
		Frais de développement *	CX		CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	28 511	AG	28 511
		Fonds commercial (1)	AH	120 000	AI	120 000
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO	
		Constructions	AP		AQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	83 136	AS	25 898
		Autres immobilisations corporelles	AT	1 635 265	AU	410 577
		Immobilisations en cours	AV		AW	
		Avances et acomptes	AX		AY	
		IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT
Autres participations	CU			CV		
Créances rattachées à des participations	BB			BC		
Autres titres immobilisés	BD			BE		
Prêts	BF			BG		
Autres immobilisations financières *	BH		571 974	BI	571 974	
TOTAL (II)		BJ	2 438 886	BK	464 986	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
		En cours de production de biens	BN		BO	
		En cours de production de services	BP		BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
		Marchandises	BT		BU	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	57 383	BW	57 383
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	4 248 822	BY	55 801
		Autres créances (3)	BZ	2 020 217	CA	2 020 217
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:)	CD	185 640	CE	185 640
	Disponibilités	CF	3 815 398	CG	3 815 398	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	476 988	CI	476 988	
	TOTAL (III)	CJ	10 804 449	CK	55 801	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Écart de conversion actif *	CN	11 689		11 689	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	13 255 023	IA	520 787	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		CP	460 017	(3) Part à plus d'un an : CR 252 896		
(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :						
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise		LX PANTOS FRANCE		Néant <input type="checkbox"/>				
				Exercice N				
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 100 000))			DA	100 000			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,			DB				
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC				
	Réserve légale (3)			DD	18 836			
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE				
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)			DF				
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG				
	Report à nouveau			DH	1 791 841			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	895 790			
	Subventions d'investissement			DJ				
	Provisions réglementées *			DK				
TOTAL (I)			DL	2 806 466				
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM				
	Avances conditionnées			DN				
	TOTAL (II)			DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	352 221			
	Provisions pour charges			DQ				
	TOTAL (III)			DR	352 221			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS				
	Autres emprunts obligataires			DT				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	1 300			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	2 944 689			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	4 313 662			
	Dettes fiscales et sociales			DY	2 237 751			
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ				
Compte régul.	Autres dettes			EA	23 088			
	Produits constatés d'avance (4)			EB	49 485			
TOTAL (IV)			EC	9 569 974				
Ecart de conversion passif * (V)			ED	5 575				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	12 734 236				
RENVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B			
	(2)	Réserve spéciale de réévaluation (1959)			1C			
		Dont	Écart de réévaluation libre			1D		
			Réserve de réévaluation (1976)			1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			1F			
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			1G	9 163 915		
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			1H	1 300			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

		Exercice N		Total	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires		
Désignation de l'entreprise : LX PANTOS FRANCE		Néant <input type="checkbox"/> *			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC	
	biens *	FD	FE	FF	
	Production vendue	FG	FH	FI	
	services*				
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	FK	FL	
	Production stockée*			FM	
	Production immobilisée*			FN	
	Subventions d'exploitation			FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP	
	Autres produits (1) (11)			FQ	
Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS	
	Variation de stock (marchandises)*			FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	
	Salaires et traitements*			FY	
	Charges sociales (10)			FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*		GA
			- dotations aux provisions		GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD
	Autres charges (12)			GE	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*		(III)	GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*		(IV)	GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM	
	Différences positives de change			GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO	
Total des produits financiers (V)				GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	
	Différences négatives de change			GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT	
Total des charges financières (VI)				GU	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise		LX PANTOS FRANCE		Néant <input type="checkbox"/> *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	937 139		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	937 139		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	62 332		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	54 453		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	116 785		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI	820 354		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)	HJ	216 942		
Impôts sur les bénéfices *		(X)	HK	335 928		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL	28 049 569		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	27 153 779		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)			HN	895 790		
RENVois	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO		
	(2)	Dont produits de locations immobilières		HY		
		Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG		
	(3)	Dont - Crédit - bail mobilier *		HP		
		Dont - Crédit - bail immobilier		HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		1H		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		1J		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		1K	13 607	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX		
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD		
	(9)	Dont transferts de charges		A1		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)		A5		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3			
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4			
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles		facultatives A6		obligatoires A9	
			dont cotisations facultatives Madelin		A7	
			dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8	
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N			
			Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
LITIGE CLIENT			60 867	932 738		
ECART PAIEMENT				4 400		
VNC - SORTIE D'IMMOBILISATIONS			54 453			
PENALITES			1 465			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N			
			Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

CADRE A										IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
INCORP.										TOTAL I		1		2		3			
CORPORELLES										TOTAL II		176 043		KE		KF			
FINANCIÈRES										TOTAL III		1 709 832		LO		LP			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)										ØG		2 092 133		ØH		ØJ			
Désignation de l'entreprise : LX PANTOS FRANCE														Néant <input type="checkbox"/> *					
Frais d'établissement et de développement										TOTAL I		CZ		D8		D9			
Autres postes d'immobilisations incorporelles										TOTAL II		KD		KE		KF			
Terrains										KG		KH		KI					
Constructions										KJ		KK		KL					
Sur sol propre [Dont Composants L9]										KM		KN		KO					
Sur sol d'autrui [Dont Composants M1]										KP		KQ		KR					
Installations générales, agencements* et aménagements des constructions [Dont Composants M2]										KS		KT		KU					
Installations techniques, matériel et outillage industriels [Dont Composants M3]										KV		KW		KX					
Autres immobilisations corporelles										KY		KZ		LA					
Installations générales, agencements, aménagements divers *										LB		LC		LD					
Matériel de transport *										LE		LF		LG					
Matériel de bureau et mobilier informatique										LH		LI		LJ					
Emballages récupérables et divers *										LK		LL		LM					
Immobilisations corporelles en cours										LN		LO		LP					
Avances et acomptes																			
TOTAL III																			
Participations évaluées par mise en équivalence										8G		8M		8T					
Autres participations										8U		8V		8W					
Autres titres immobilisés										1P		1R		1S					
Prêts et autres immobilisations financières										1T		1U		1V					
TOTAL IV										LQ		LR		LS					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)										ØG		ØH		ØJ					
CADRE B										IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence			
INCORP.										TOTAL I		1		3		4			
Autres postes d'immobilisations incorporelles										TOTAL II		27 532		148 511					
CORPORELLES										TOTAL III		783 477		1 718 400					
FINANCIÈRES										TOTAL IV		530 990		571 974					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)										1 341 998		2 438 886							

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

Exercice N clos le

3	1	1	2	2	0	2	1
---	---	---	---	---	---	---	---

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise: LX PANTOS FRANCE Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
 - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise		LX PANTOS FRANCE						Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A									
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	56 043	PF	0	PG	27 532	PH	28 511
TOTAL I		RK	56 043	RM		RN	27 532	RO	28 511
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	21 428	QA	8 090	QB	3 620	QC	25 898
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	270 575	QE	98 563	QF	130 560	QG	238 578
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	680 374	QM	86 469	QN	594 845	QO	171 999
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	972 377	QV	193 122	QW	729 024	QX	436 475
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	1 028 420	ØP	193 122	ØQ	756 556	ØR	464 986
CADRE B									
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS					REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6		
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV		
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1		
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4	
	Inst.gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3	
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1	
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8		
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO		
TOTAL III									
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV		
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ		
CADRE C									
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
	- corporelles	6E	6F	6G	6H
	sur immobilisations	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
	- titres de participation	9U	9V	9W	9X
	- autres immobilisations financières (1)*	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	
	- d'exploitation	UE	UF		
Dont dotations et reprises	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise :		LX PANTOS FRANCE		Néant <input type="checkbox"/>		*					
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	571 974	UV	460 017	UW	111 957			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	34 419				34 419			
	Autres créances clients		UX	4 214 403		3 996 725		217 679			
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée*)		UO								
	Personnel et comptes rattachés		UY	2 223		2 223					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	1 028 971		1 028 174		798		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN	40 785		40 785				
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	948 238		948 238					
	Charges constatées d'avance		VS	476 988		476 988					
	TOTAUX			VT	7 318 002	VU	6 953 149	VV	364 853		
RENOIS	(1)	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD							
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH	1 300		1 300					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	2 944 689		2 944 689						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	4 313 662		3 909 152		404 511				
Personnel et comptes rattachés		8C	787 560		787 560						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	283 014		283 014						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	303 802		303 802					
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	756 497		755 304		1 193			
	Obligations cautionnées		VX								
Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	106 879		106 879						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	23 088		22 733		355				
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	49 485		49 485						
TOTAUX			VY	9 569 974	VZ	9 163 915		406 059			
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	2 072 846	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

Désignation de l'entreprise : LX PANTOS FRANCE		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : 31122021			
I. RÉINTÉGRATIONS							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés							WA	895 790	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art.39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	16 025			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	13 801	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	2 224		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	229 542	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)		XX	231 007		
	Amendes et pénalités		WJ	1 465	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)*		XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *							XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)							I7	335 928	
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7			
	RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉRÉES	Moins-values nettes - imposées aux taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							I8	
à long terme - imposées aux taux de 0 %							ZN			
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*			- Plus-values nettes à court terme				WN			
			- Plus-values soumises au régime des fusions				WO			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)										
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art.39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW	10 606		
					Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro		M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										
							TOTAL I	1 489 356		
II. DÉDUCTIONS							PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*										
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)										
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme - imposées au taux de 15 % (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							WV		
	- imposées au taux de 0 %							WH		
	- imposées au taux de 19 %							WP		
	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures							WW		
	- imputées sur les déficits antérieurs							XB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %							I6		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*							WZ		
	Régime des sociétés mères et des filiales* Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation			2A		XA		
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 233 B du CGI)										
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*.									
	Majoration d'amortissement*									
	ABATTEMENT SUR le bénéfice et exonérations *	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art.44 sexies A)		L5
		ZFU-TE (art.44 octies A)		ØV	Société investissements immobilier cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)		PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art.44 duodécies)		IF	Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)		XC
					Zone de revitalisation rurale (44 quindecies)		PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)		PB
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)									
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)		YH	15 584		
		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		YA	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		YC			
		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		YB	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		YD			
		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)		YI	Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI			
		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL						
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										

III. RÉSULTAT FISCAL			TOTAL II	XH	17 996
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI	1 471 360		
	déficit (II moins I)			XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *		ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *				XL	203 707
RÉSULTAT FISCAL	BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN	1 267 653	XO	

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 NOT-SD

Désignation de l'entreprise		LX PANTOS FRANCE		Néant <input type="checkbox"/> *		
I. SUIVI DES DÉFICITS						
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	203 707	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		K4 ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	203 707	
Déficits reportables (différence K4 + K4Bis - K5)				K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)				YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES						
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice				ZT	573 313	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT						
(à détailler sur feuillet séparé)						
			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *			ZV	ZW		
Provisions pour risques et charges *						
			8X	8Y		
			8Z	9A		
			9B	9C		
Provisions pour dépréciation *						
			9D	9E		
			9F	9G		
			9H	9J		
Charges à payer						
C3S			9K	12 600	9L	2 412
Participation			9M	216 942	9N	
			9P		9R	
			9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)			YN	229 542	YO	2 412
à reporter au tableau 2058-A :			↓ ligne WI		↓ ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le mmontant du transfert).

Désignation de l'entreprise										LX PANTOS FRANCE		Néant <input type="checkbox"/> *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	1 926 996	Affectations aux réserves - Réserves légales - Autres réserves Dividendes Autres répartitions Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	- Réserves légales		ZB						
					- Autres réserves		ZD						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(135 155)				ZE						
	Prélèvements sur les réserves	ØE					ZF						
	TOTAL I	ØF	1 791 841		TOTAL II		ZG	1 791 841					
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :			
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7				YQ							
	— Engagements de crédit-bail immobilier					YR							
	— Effets portés à l'escompte et non échus					YS							
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	— Sous-traitance					YT	13 000 947						
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	2 696 181			XQ	3 686 036						
	— Personnel extérieur à l'entreprise					YU	1 499 859						
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)					SS	308 414						
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages					YV							
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES				ST	1 968 831						
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	20 464 088					
	IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE					YW	193 976					
— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)		ZS				9Z	99 742						
Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	293 717						
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée					YY	3 463 196						
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations					YZ	3 297 532						
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de l'année N)*					ØB	3 403 334						
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*					ØS							
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *					ZK			%				
	— Numéro de centre de gestion agréé*	XP		— Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au CGI)			Si oui cocher 1 sinon 0		ZR	0			
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					RG							
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI					RH							
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL					
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC					
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO					
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH	0	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ							

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : LX PANTOS FRANCE							Néant <input type="checkbox"/> *	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE								
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle		
①		②	③	④	⑤	⑥		
I - Immobilisations *	1	STS ENERGIES 01022013	141 930		115 298		26 632	
	2	TRAVAUX ELEC 15042015	775		775			
	3	BUMPER PROTE 01082016	5 890		5 862		28	
	4	WATER STATIO 01082016	1 336		1 330		6	
	5	FIRE EXTINGU 01082016	5 323		5 297		25	
	6	FOURNITURES 25102016	1 543		735		807	
	7	CERMAS - PAN 31012017	2 790		1 263		1 527	
	8	TECHNISOL AU 13032012	3 162		2 857		306	
	9	EC ENERGIE P 01052015	1 250		763		487	
	10	INFORMATIQUE 05052005	395		395			
	11	SERVEUR +INS 05052005	20 405		20 405			
	12	PACKARD BELL 05072005	1 148		1 148			
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES				Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente ⑦		Montant global de la plus value ou de la moins-value ⑧		Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19% (1) ⑪
					19%	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1		(26 632)	(26 632)				
	2							
	3		(28)	(28)				
	4		(6)	(6)				
	5		(25)	(25)				
	6		(807)	(807)				
	7		(1 527)	(1 527)				
	8		(306)	(306)				
	9		(487)	(487)				
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨				(54 453)				
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩				(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)
CADRE C : autres plus-values taxable à 19% ⑪								

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

Désignation de l'entreprise LX PANTOS FRANCE

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE						
Nature et date d'acq. des éléments cédés* ①		Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I - Immobilisations *	INMAC WSTORE - PC HP PROD	602		602		
	JLL - LENOVO THINKPAD L58	769		769		
	INMAC WSTORE - PC PORTABL	836		775		61
	VALESYS D3006003 21062020	690		340		350
	PORTABLE MR CHO SONY XPER	812		470		342
	ARMOIRE 01072005	700		700		
	FAUTEUIL CUIR 01072005	300		300		
	BUREAU + ARMOIRE 29062005	982		982		
	CAISSON 01072005	1 300		1 300		
	CHAISE + FAUTEUIL 29062005	464		464		
	BUREAU 01072005	1 584		1 584		
	ARMOIRE 16092005	350		350		
	CAISSON 10112005	650		650		
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*			
Prix de vente * ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19% (1) ⑪
			19%	15 % ou 12,8 %	0 %	
	(61)	(61)				
	(350)	(350)				
	(342)	(342)				

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

Désignation de l'entreprise LX PANTOS FRANCE

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE						
Nature et date d'acq. des éléments cédés* ①		Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I - Immobilisations *	QUERCY MEUBLES BUREAU ARM	5 316		5 316		
	A.S.R EQUIPEMENTS MATERIE	23 800		23 800		
	BERG AGENCEMENT INSTALATI	1 680		1 680		
	TRAPEZE INSTALL PANCARTE	1 100		1 100		
	RENOV ACTION CABLAGE RESE	8 587		8 587		
	ZI/UM ARCHITECTURE HONORA	720		720		
	ROBERT BARIA HONORAIRE	2 960		2 816		144
	SOPRASSISTANCE TRAVAUX HE	2 655		2 655		
	CHASTANIER LOCATION GRUE	710		710		
	A2 ELEC ARMOIRE ELECTRIQU	5 041		5 041		
	ERDF AGENCEMENT ELECTRIQU	2 301		2 301		
	BERG MANUTENTION FOURNITU	1 825		1 616		209
IMPRIMANTE ZT230 ZEBRA 12	849		603		246	
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*			
Prix de vente * ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19% (1) ⑪
			19%	15 % ou 12,8 %	0 %	
	(144)	(144)				
	(209)	(209)				
	(246)	(246)				

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

Désignation de l'entreprise LX PANTOS FRANCE

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE						
Nature et date d'acq. des éléments cédés* ①		Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I - Immobilisations *	ARI COURTE DUREE +MASQUE	1 839		1 839		
	RACK A PALETTE 15072015	9 514		7 039		2 475
	FUTUR MATERIEL FIBRE OPTI	1 989		1 989		
	LOGICLIM - SUPPLY AND INS	1 933		1 203		731
	METAL DETECTION PORTAL -	4 560		2 836		1 724
	INSTALLATION OF INTRUSION	1 406		875		531
	VERIN TESTEUR 01082016	2 375		1 228		1 147
	READER BAR CODE ZEBRA LOR	992		617		375
	READER BAR CODE ZEBRA LOR	992		513		479
	PARAMETERS AND TRAINING 0	20 397		12 687		7 709
	OFFICE FURNITURE 01082016	4 545		2 827		1 718
	OTHER SUPPLIES 01082016	1 357		702		655
DOOR LOCK ALARM - DETECTE	3 993		2 484		1 509	
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*			
Prix de vente * ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19% (1) ⑪
			19%	15 % ou 12,8 %	0 %	
	(2 475)	(2 475)				
	(731)	(731)				
	(1 724)	(1 724)				
	(531)	(531)				
	(1 147)	(1 147)				
	(375)	(375)				
	(479)	(479)				
	(7 709)	(7 709)				
	(1 718)	(1 718)				
	(655)	(655)				
	(1 509)	(1 509)				

13

**AFFECTATION DES PLUS-VALUES À COURT TERME
ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT**

N° 2059-B-SD 2022

Désignation de l'entreprise : LX PANTOS FRANCE		Formulaire déposé au titre de l'IR		EU	Néant <input checked="" type="checkbox"/>	
A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)						
Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)					
	TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI)	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
	(à préciser) au titre de :	N-6				
		N-7				
	N-8					
	N-9					
TOTAL 2						
B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.						
<input type="checkbox"/> Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)			<input type="checkbox"/> Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)			
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer		
TOTAL						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : LX PANTOS FRANCE Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % <input type="checkbox"/> ou 12,8 % <input checked="" type="checkbox"/>	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) <input type="checkbox"/>	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) <input type="checkbox"/>	

Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
 Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine ①	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col. ⑥ = ② + ③ - ④ - ⑤ ⑥
	À 19 % ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③	À 15 % ou à 19 % ④		
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

N° 2059-D-SD 2022

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>LX PANTOS FRANCE</u>				Néant <input checked="" type="checkbox"/> *		
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

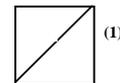
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : LX PANTOS FRANCE				Néant <input type="checkbox"/> *		
Exercice ouvert le : 01012021		et clos le : 31122021		Durée en nombre de mois <input type="text" value="1"/> <input type="text" value="2"/>		
DECLARATION DES EFFECTIFS						
Effectif moyen du personnel : *				YP	120	
dont apprentis				YF	1	
dont handicapés				YG	4	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE						
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE						
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				OA	26 874 886	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés				OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				OT		
TOTAL 1				OX	26 874 886	
II - Autre produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée						
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OH	135 792	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				OE		
Subventions d'exploitation reçues				OF	8 832	
Variation positive des stocks				OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				XT		
TOTAL 2				OM	144 624	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾						
Achats				ON	13 475 915	
Variation négative des stocks				OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				OR	4 292 992	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OW	88 372	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OY		
TOTAL 3				OJ	17 857 279	
IV - Valeur ajoutée produite						
Calcul de la Valeur Ajoutée				TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	9 162 230
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises						
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)				SA	9 162 230	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE						
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre						
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD						
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE, cocher la case				EV	<input type="checkbox"/>	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)				GX		
Effectifs au sens de la CVAE *				EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique				HX		
Période de référence		GY	du	GZ	au	
Date de cessation				HR		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)Néant *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 1

N° SIRET 4 8 1 4 5 9 4 2 8 0 0 0 8 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE LX PANTOS FRANCE

ADRESSE (voie) 5 rue du Noyer aux Perdrix

CODE POSTAL 77170 VILLE SERVON

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 1000

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination LX Pantos Co

N° SIREN (si société établie en France) % de détention 100 Nb de parts ou actions 1000

Adresse : N° 58 Voie Saemunan-ro, Jongno-gu

Code Postal Commune Séoul Pays KR

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2059-G-SD 2022

N° de dépôt

[Empty box for deposit number]

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)

[Box with diagonal line and (1)]

Néant *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 1

N° SIRET 4 8 1 4 5 9 4 2 8 0 0 0 8 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE LX PANTOS FRANCE

ADRESSE (voie) 5 rue du Noyer aux Perdrix

CODE POSTAL 77170 VILLE SERVON

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Table with 8 rows for subsidiaries. Each row contains: Forme juridique, Dénomination, N° SIREN (si société établie en France), % de détention, Adresse (N°, Voie, Code Postal, Commune, Pays).

© Sage

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔTS DE L'EXERCICE

2069-RCI-SD

Néant	x	PME au sens communautaire	
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)			
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre			
<small>Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)</small>			
I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt	Montant		
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE			
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris			
Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME.			
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)			
Dont montant préfinancé			
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte			
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-32 du code du travail			
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés			
II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt	Montant		
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM			
PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT "Autres crédits d'impôts")			
III - CAS PARTICULIERS			
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		Montant	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		Montant	

LX PANTOS FRANCE
Société à responsabilité limitée
Au capital de 100.000€
Siège social : 5 Rue du Noyer aux perdrix
77170 SERVON
481 459 428 RCS Melun

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 30 JUIN 2022

L'an deux mille vingt et deux, le mercredi 30 juin, à dix heures,

La société LX PANTOS CO., LTD., société anonyme de droit coréen, immatriculée sur le registre public de Séoul sous le numéro 110111-0208127, au capital de 10.000.000.000 de Wons Coréens, dont le siège social est situé au 92 Sinmunno 2(i)-ga, Jongno-gu, Séoul, Corée du Sud, représenté par Monsieur CHOI Won Hyok, agissant en qualité de Président Directeur Général (l'« Associée Unique »).

Associée Unique de :

La société LX PANTOS FRANCE, société à responsabilité limitée au capital de 100.000€ ayant son siège social sis 5 rue du Noyer aux Perdrix - 77170 SERVON, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Melun sous le numéro d'identification unique 481 459 428, représentée par Monsieur LEE Chunsik, agissant en qualité de gérant (la « Société »)

A été convoqué par lettre remise en mains propres en date du 10 juin 2022, à l'effet de prendre les décisions suivantes :

- *Lecture du rapport de gestion de la gérance ;*
- *Lecture du rapport des comptes annuels du Commissaire aux comptes ;*
- *Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes ;*
- *Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;*
- *Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;*
- *Approbation du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce ;*
- *Rémunération de Monsieur Chunsik LEE;*
- *Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.*

La société HOCHÉ AUDIT, Commissaire aux comptes titulaire de la Société, convoquée par lettre remise en main propres en date du 15 juin 2022 est absente et excusée.

Assistent également à la réunion, Monsieur LEE Chunsik, gérant de la Société.

Le gérant déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été tenus à la disposition de l'Associée Unique et du Commissaire aux comptes au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Associée Unique donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de gestion de la gérance et du rapport du Commissaire aux comptes.

Ces lectures terminées, l'Associée Unique a adopté les décisions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

(Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021)

L'Associée Unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance et du rapport du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils lui ont été présentés, les comptes de cet exercice se soldant par un bénéfice net comptable de 895 790 €.

DEUXIEME RESOLUTION

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021)

L'Associée Unique, ayant constaté que le bénéfice net comptable de l'exercice s'élève à 895 790 €, approuve l'affectation proposée par la gérance et décide d'affecter ce bénéfice intégralement au compte Report à Nouveau Crédeur, qui passe de 1 791 841 € à 2 687 631 €.

L'Associée Unique prend acte, pour se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, de ce qu'il n'a pas été distribué de dividende au cours des trois derniers exercices.

TROISIEME RESOLUTION

(Approbation du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce)

L'associée Unique, après avoir entendu lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce, approuve les termes de ce rapport.

QUATRIEME RESOLUTION

(Rémunération de Monsieur Chunsik LEE en sa qualité de gérant)

L'Associée Unique a attribué à Monsieur Chunsik LEE à titre de rémunération de ses fonctions de gérant pour l'exercice 2021, la somme brute de 74 055 Euros.

CINQUIEME RESOLUTION

(Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités)

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droits.

LX PANTOS France

5 rue du Noyer Aux Perdrix - 77170 SERVON

Tél. : 01 60 62 37 11

SIREN : 481 459 428 R.C.S MELUN - FR87 481 459 428

Chunsik LEE
Gérant



LX Pantos Co., Ltd.

LX PANTOS CO., LTD.
5st LG, Gwanghwamun B/D 58, Saemunan-ro,
Jongno-gu, Seoul, Korea
Associée Unique
Représentée par Monsieur Won Hyok Choi

LX PANTOS FRANCE

**SARL au capital de 100 000 euros
5 Rue du Noyer aux Perdrix – 77170 Servon**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021**



Cabinet Hoche Audit
7bis, rue de Monceau
75008 Paris
Tél. 01 42 12 80 50
Fax 01 42 12 80 70
contact@hoche-audit.fr

www.hoche-audit.fr

A l'associé unique de la société LX PANTOS FRANCE,

I- OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société LX PANTOS FRANCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II- FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

III- JUSTIFICATION DE NOS APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère

approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV- VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Gérant et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du Code de commerce.

V- RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Gérant.

VI- RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

PARIS, le 15 juin 2022



Le Commissaire aux Comptes
HOCHÉ AUDIT
représentée par Florence PIGNY

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2021	31/12/2020
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	28 511	28 511		
Fonds commercial	120 000		120 000	120 000
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage	83 136	25 898	57 238	54 851
Autres immobilisations corporelles	1 635 265	410 577	1 224 688	682 604
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	571 974		571 974	203 608
ACTIF IMMOBILISE	2 438 886	464 986	1 973 900	1 061 063
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	57 383		57 383	36 081
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	4 248 822	55 801	4 193 022	3 820 202
Autres créances	2 020 217		2 020 217	683 737
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	185 640		185 640	184 000
Disponibilités	3 815 398		3 815 398	746 134
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	476 988		476 988	253 531
ACTIF CIRCULANT	10 804 449	55 801	10 748 648	5 723 685
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif	11 689		11 689	5 031
TOTAL GENERAL	13 255 023	520 787	12 734 236	6 789 779

Rubriques	31/12/2021	31/12/2020
Capital social ou individuel (dont versé :)	100 000	100 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	18 836	18 836
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)		
Report à nouveau	1 791 841	1 926 996
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	895 790	-135 155
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	2 806 466	1 910 677
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	352 221	81 500
Provisions pour charges		
PROVISIONS	352 221	81 500
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 300	
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)	2 944 689	871 843
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		31 784
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 313 662	2 738 237
Dettes fiscales et sociales	2 237 751	1 119 663
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	23 088	31 858
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	49 485	322
DETTES	9 569 974	4 793 707
Ecarts de conversion passif	5 575	3 896
TOTAL GENERAL	12 734 236	6 789 779

Rubriques	France	Exportation	31/12/2021	31/12/2020
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	19 130 200	7 744 686	26 874 886	20 507 979
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	19 130 200	7 744 686	26 874 886	20 507 979
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			8 832	
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			47 231	158 511
Autres produits			135 792	69 926
PRODUITS D'EXPLOITATION			27 066 741	20 736 417
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			1 000	4 667
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			20 464 088	14 926 341
Impôts, taxes et versements assimilés			293 717	319 060
Salaires et traitements			3 671 667	3 240 465
Charges sociales			1 323 439	1 094 025
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			193 122	143 333
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			1 151	1 489
Dotations aux provisions			288 221	66 650
Autres charges			88 372	96 360
CHARGES D'EXPLOITATION			26 324 778	19 892 390
RESULTAT D'EXPLOITATION			741 963	844 027
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change			45 690	38 016
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			45 690	38 016
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées			17 957	1 305
Différences négatives de change			141 389	79 579
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			159 346	80 884
RESULTAT FINANCIER			-113 656	-42 868
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			628 307	801 158

Rubriques	31/12/2021	31/12/2020
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	937 139	481
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	937 139	481
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	62 332	936 795
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	54 453	
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	116 785	936 795
RESULTAT EXCEPTIONNEL	820 354	-936 314
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	216 942	
Impôts sur les bénéfices	335 928	
TOTAL DES PRODUITS	28 049 570	20 774 914
TOTAL DES CHARGES	27 153 780	20 910 069
BENEFICE OU PERTE	895 790	-135 155

Faits caractéristiques

L'exercice 2021 a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021. Les états financiers se résument comme suit :

- Total du bilan : 12 734 236 Euros
- Chiffre d'affaires : 26 874 886 Euros
- Résultat net : 895 790 Euros
- Situation nette au 31/12/2021 : 2 806 466 Euros

Principes, règles et méthodes comptables

Généralités sur les règles comptables

1. Règles et méthodes comptables

Référentiel comptable :

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

Conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2021 ont été établis dans le respect des dispositions du plan comptable général et du règlement ANC 2017-03 du 3 novembre 2017

2. Informations complémentaires pour donner une image fidèle

Evènements postérieurs à la clôture :

Depuis le 3 mars 2022, la dénomination social est passé de Pantos Logistics France à LX Pantos France.

Faits marquant de l'exercice :

- Courant 2020, un vol de marchandise a été réalisé dans notre entrepôt. Nous avons dû rembourser notre client à hauteur d'environ 905 000 €, l'assurance nous a validé le remboursement fin 2021. Les fonds ont été transférés en mars 2022.
- Nous avons quitté l'entrepôt de Combs La Ville pour celui de Servon
- Pour aménager, le site de Servon, nous avons acheté beaucoup d'actif soit environ 700 000 €
- Le siège social a été établi à Servon à compter du 29 octobre 2021
- Un prêt de 2 000 000 € a été réalisé pour financer les différents actifs de Servon
- Entre décembre 2021 et Aout 2022, toute la partie administratif a été délocalisé à Lieusaint en attendant la fin des travaux à Servon

Modification de présentation ou d'évaluation :

Aucun changement d'estimation et de présentation n'est à signaler pour la présentation des comptes 2021.

Opérations en devises étrangères :

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion".

Les pertes et gains de change portant tant sur des opérations non financières auparavant comptabilisés en résultat financier sont désormais comptabilisés en autres charges et produits d'exploitations conformément au règlement 2015-05 du 2 juillet 2015.

Engagement de retraite :

La moyenne d'âge de la société étant jeune et le turn over important, les droits à la retraite sont jugés non significatifs et n'ont pas conséquence pas été calculées.

Fonds de Commerce :

Le Fonds de Commerce a été acquis par acte en date du 03/08/2016 pour un montant de 556 863,59 euros. Sur la valeur spécifique du Fonds Commercial elle avait été estimée à 120 000 euros. Conformément à la réglementation, il a été procédé à un test annuel sur la valeur du Fonds Commercial qui mené à la conclusion qu'il n'était pas nécessaire de constater de dépréciation au 31/12/2021.

Immobilisations

Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes).

Les éléments incorporels sont amortis sur la durée de leur utilisation par l'entreprise.

Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Le plan d'amortissement a été défini sur la durée normale d'utilisation des biens, sur une période allant de 1 an à 10 ans selon la nature de l'immobilisation.

Le calcul de l'amortissement est réalisé selon le mode linéaire :

- Logiciel : 1 an
- Installations techniques, matériel, outillage : 6 – 10 ans
- Matériel de bureau et informatique : 3 – 4 ans
- Mobilier : 4 - 8 ans

Immobilisations financières :

Les immobilisations financières sont comptabilisées à leur coût historique et font l'objet de dépréciations en cas de perte de valeur.

Ce poste comprend essentiellement :

- Les dépôts et cautionnements versés par la société à des tiers dans le cadre de contrats de location de biens immobiliers et mobiliers.
- Les avances permanentes faites au personnel.

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT			
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	176 042		
Terrains			
Dont composants			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Const. Install. générales, agenc., aménag.			
Install. techniques, matériel et outillage ind.	76 278		11 269
Installations générales, agenc., aménag.	871 811		180 460
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	761 742		600 316
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 709 832		792 045
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	206 258		472 065
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	206 258		472 065
TOTAL GENERAL	2 092 133		1 264 110

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT				
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES		27 531	148 511	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions, installations générales, agenc.				
Installations techn., matériel et outillages ind.		4 412	83 135	
Installations générales, agencements divers		159 586	892 684	
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier		619 477	742 580	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		783 476	1 718 400	
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières		106 349	571 974	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		106 349	571 974	
TOTAL GENERAL		917 357	2 438 885	

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Frais d'établissements et développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	56 043		27 532	28 511
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	56 043		27 532	28 511
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales,agenc.,aménag.				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	21 428	8 090	3 620	25 898
Installations générales, agenc. et aménag. divers	270 575	98 563	130 560	238 578
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	680 374	86 469	594 845	171 998
Emballages récupérables, divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	972 377	193 122	729 025	436 474
TOTAL GENERAL	1 028 420	193 122	756 557	464 985

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements amortissements fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	

Frais établis.
Fonds Cial
Autres. INC.

INCORPOREL.

Terrains
Construct.
- sol propre
- sol autrui
- installations
Install. Tech.
Install. Gén.
Mat. Transp.
Mat bureau
Embal récup.

CORPOREL.

Acquis. titre

TOTAL

Charges réparties sur plusieurs exercices

Frais d'émission d'emprunts à étaler
Primes de remboursement des obligations

Début d'exercice Augmentations Dotations Fin d'exercice

Créances

Les créances sont évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Divers

Disponibilités :

Les liquidités disponibles en banque ont été évaluées à leur valeur nominale et évaluées au cours du 31/12/2021 pour les devises étrangères. Au 31/12/2021, ceci concerne des montants en USD.

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	571 974	159 629	412 345
Clients douteux ou litigieux	34 419		34 419
Autres créances clients	4 214 403	4 214 403	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	2 223	2 223	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux			
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfiques			
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	1 028 971	1 028 971	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses	40 785	40 785	
Groupe et associés			
Débiteurs divers	948 238	948 238	
Charges constatées d'avance	476 988	476 988	
TOTAL GENERAL	7 318 002	6 871 238	446 764
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	2 650		
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	2 650		
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	1 300	1 300		
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers	2 944 689	2 944 689		
Fournisseurs et comptes rattachés	4 313 662	4 313 662		
Personnel et comptes rattachés	787 560	787 560		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	283 014	283 014		
Etat : impôt sur les bénéfiques	303 802	303 802		
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	756 497	756 497		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	106 879	106 879		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	23 088	23 088		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	49 485	49 485		
TOTAL GENERAL	9 569 976	9 569 976		
Emprunts souscrits en cours d'exercice	2 072 846			
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés				

Compte	Libellé	31/12/2021	31/12/2020	Ecart
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE				
48602020	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE - ASSUR	87 273,96	64 081,25	23 192,71
48602030	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE - LOYER	264 562,48	66 612,29	197 950,19
48602040	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE - SECUR	125 478,74	37 872,42	87 606,32
48602050	Charges constatées d'Avance - Trans	-28 052,47	-11 299,06	-16 753,41
48602900	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE - AUTRE	27 725,72	96 263,81	-68 538,09
TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		476 988,43	253 530,71	223 457,72
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE				
48700000	Produits constatés d'avance	-54 295,38	-1 575,00	-52 720,38
48700010	Produits constatés d'avance	4 810,83	1 253,10	3 557,73
TOTAL PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		-49 484,55	-321,90	-49 162,65

Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	à la clôture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires				
Actions amorties				
Actions à dividende prioritaire sans droit de vote				
Actions préférentielles				
Parts sociales	1 000			100
Certificats d'investissements				

Provisions pour risques et charges

Autres litiges en cours :

- A la suite d'un accident de marchandise avec notre client LG Chem, une provision de 64 000 € a été réalisé
- Un montant de 17 500 € a été provisionné pour couvrir les risques encourus sur un litige avec un salarié
- Une provision a été réalisé pour le départ d'un salarié d'un montant de 66 113.19 €
- Suite à un litige avec notre ancien bailleur, nous avons provisionné la caution soit 222 107.85 €

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions, obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour gros entretiens, grandes révis.				
Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	81 500	288 221	17 500	352 221
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	81 500	288 221	17 500	352 221
Dépréciations immobilisations incorporelles				
Dépréciations immobilisations corporelles				
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciations titres de participation				
Dépréciations autres immobilis. financières	2 650		2 650	
Dépréciations stocks et en cours				
Dépréciations comptes clients	81 730	1 151	27 081	55 801
Autres dépréciations				
DEPRECIATIONS	84 380	1 151	29 731	55 801
TOTAL GENERAL	165 880	289 372	47 231	408 022
Dotations et reprises d'exploitation		289 372	47 231	
Dotations et reprises financières				
Dotations et reprises exceptionnelles				
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				

Produits d'exploitation

Ventilation du chiffre d'affaires net H.T.(par marché géographique):

	31/12/2021	31/12/2020	Variation 2021/2020	2021/2020
CA France	19 130 200 €	13 686 700 €	5 443 500 €	39.77 %
<i>Entreposage</i>	12 816 594 €	9 751 825 €	3 064 769 €	31.43 %
<i>Transport</i>	6 313 606 €	3 934 875 €	2 378 731 €	60.45 %
CA Export Transport	7 744 686 €	6 821 279 €	923 407 €	13.53 %
Total	26 874 886 €	20 507 979 €	6 366 907 €	31.05 %
<i>Entreposage</i>	12 816 594 €	9 751 825 €	3 064 769 €	31.43 %
<i>Transport</i>	14 058 292 €	10 756 154 €	3 302 138 €	30.70 %

Produits exceptionnels

Les produits exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise et également qui présentent un caractère exceptionnel eu égard à leur montant, dont :

- Remboursement assurance 932 738 Euros

Charges exceptionnelles

Les charges exceptionnelles tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise et également qui présentent un caractère exceptionnel eu égard à leur montant, dont :

- Dédommagement client : 60 866 €

Impôts sur les bénéfices

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôt	Impôt correspondant	Imputation du crédit d'impôt	Résultat après impôt
Résultat courant	628 306 €	118 535 €		509 771 €
Résultat exceptionnel	820 354 €	217 393 €		602 960 €
Participation des salariés	- 216 942 €	0 €		-216 942 €
Résultat comptable	1 231 718 €	335 928 €		895 789 €

Autres informations

Engagements financiers et engagements hors bilan

Une caution de 15 000 Euros a été donnée au fournisseur Air France.

Honoraires du Commissaire aux Comptes

Le montant total des honoraires des Commissaires aux Comptes comptabilisés au compte de résultat de l'exercice 2021 se répartit comme suit :

- Honoraires au titre du contrôle légal des comptes annuels : 30 177 Euros
- Honoraires au titre des autres missions : 375 €

Rémunération des dirigeants

Ces informations ne peuvent être communiquées car cela reviendrait à communiquer une information individuelle.

Identité de la société mère consolidant les comptes

Dénomination sociale	Siège social	Capital	% détenu
Pantos LOGISTICS CO, LTD	23-3 Yeouidi-Dong Yeongdeungpo-Gu SEOUL -South KOREA	4 009 170 €	100 %

Effectifs

Catégorie	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres et assimilés	17	
Agents de maîtrise et techniciens	26	
Employés	37	
Ouvriers	44	
Total	124	

Compte	Libellé	31/12/2021	31/12/2020	Ecart
CHARGES A PAYER				
DETTES FOURNISSEURS CPTES RATTACH				
40810000	FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES	584 312,15	355 812,55	228 499,60
40810010	Fournisseurs fact. non parv.-Transp	54 667,39	6 016,35	48 651,04
40811000	FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES	1 093 499,47	484 434,66	609 064,81
TOTAL DETTES FOURNISSEURS CPTES RATTACH		1 732 479,01	846 263,56	886 215,45
AUTRES DETTES				
41980000	RRR Ó accorder et autres avoirs Ó Ú	22 732,79	16 402,59	6 330,20
TOTAL AUTRES DETTES		22 732,79	16 402,59	6 330,20
DETTES FISCALES ET SOCIALES				
42820000	PERSONNEL- PROVISION CONGES A PAYER	566 867,77	289 632,95	277 234,82
42860000	PERSONNEL CHARGES A PAYER	220 691,85	753,89	219 937,96
43820000	CHARGES SOCIALES SUR CONGES A PAYER	6 445,17	78 598,35	-72 153,18
43860000	ORG.SOC. AUTRES CHARGES A PAYER	760,77	760,77	
43862000	ORG.SOC. AUTRES CHARGES A PAYER	59 865,30	1 651,23	58 214,07
44860000	ETAT TAXE TVS	2 224,00	2 324,00	-100,00
44864000	ETAT TAXE APPRENTISSAGE	22 944,39	22 506,56	437,83
44865000	ETAT FORMATION FORM CONT	-29 006,60	-10 582,77	-18 423,83
44866000	ETAT EFFORT CONSTRUCTION	14 800,68	48 035,29	-33 234,61
TOTAL DETTES FISCALES ET SOCIALES		865 593,33	433 680,27	431 913,06
INTERETS COURUS SUR DECOUVERT				
51860000	INTERETS COURUS A PAYER	1 300,00		1 300,00
TOTAL INTERETS COURUS SUR DECOUVERT		1 300,00		1 300,00
TOTAL CHARGES A PAYER		2 622 105,13	1 296 346,42	1 325 758,71

Compte	Libelle	31/12/2021	31/12/2020	Ecart
PRODUITS A RECEVOIR				
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES				
41810000	CLIENTS FACTURES A ETABLIR	246 716,27	168 273,89	78 442,38
41810020	Clients factures Ó Útablir - Transp	118 787,82	15 753,81	103 034,01
TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHES		365 504,09	184 027,70	181 476,39
AUTRES CREANCES				
40980000	FOURNI DEBITEURS RRR ET AVOIRS A RE	15 607,59		15 607,59
43870000	Organismes Sociaux - Produits Ó Rec		600,00	-600,00
44870000	ETAT PRODUITS A RECEVOIR	11 777,99	15 391,84	-3 613,85
TOTAL AUTRES CREANCES		27 385,58	15 991,84	11 393,74
TOTAL PRODUITS A RECEVOIR		392 889,67	200 019,54	192 870,13